

 <p>U.F.R. Droit et Science Politique</p>	<p>Membre de UNIVERSITÉ CÔTE D'AZUR </p> <p>MASTER DROIT-ECONOMIE-GESTION Mention : « Droit privé »</p> <p>Droit notarial</p> <p>Responsable : Dominique Fabiani, Maître de conférences</p>	<p>Année Universitaire 2018-2019</p>  <p>C.E.R.D.P. Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures</p>
--	---	--

Master rattaché au laboratoire de recherches du C.E.R.D.P. (Centre d'Etudes et de Recherches en Droit des Procédures)

Présentation et objectifs

Ce diplôme, qui est l'ancien Diplôme d'Etudes Supérieures Spécialisées de Droit notarial, constitue la première étape, par la voie universitaire, de l'accès à la profession de notaire. Il est régi par les dispositions du décret n° 73 – 609 du 5 juillet 1973 et de l'arrêté du 5 juillet 1973.

Préparé à la Faculté de Droit, il a pour objet l'acquisition de connaissances approfondies dans les domaines du droit faisant l'objet des activités des notaires et l'acquisition des techniques professionnelles notariales.

Il comporte :

- des enseignements magistraux ;
- des conférences d'initiation à la pratique professionnelle ;
- des séminaires d'application pratique ;
- un **stage d'une durée minimum d'un mois**, uniquement dans une étude de notaire, sous l'égide de la Chambre départementale. Il donne lieu à la rédaction et à la soutenance d'un rapport par l'étudiant. Peuvent toutefois être dispensés de stage les candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat.

La durée des études est d'une année universitaire.

Conditions d'accès et pré-requis

Peuvent faire acte de candidature les personnes au moins titulaires d'un Master 1 de droit acquise au moment de la sélection. **Sélection sur dossier.** Capacité d'accueil : 18 étudiants.

Formation continue, reprise d'études, VAE, VAP :

Des procédures de VAE (Validation des Acquis de l'Expériences) et de VAP (Validation des Acquis Professionnels) sont mises en place pour accéder au diplôme. Pour plus d'informations, contactez ASURE Formation – Tel. + 33 (0)4.92.00.13.30 - Web : unice.fr/asure.

Le nombre des admissions est fixé chaque année par le Directeur du diplôme après consultation du Président de la Chambre des notaires. La sélection est effectuée sur dossier en présence du Président de la Chambre des notaires ou de son représentant. Eventuellement les candidats pourront être départagés par une épreuve écrite ou orale permettant d'apprécier leurs connaissances de base en droit civil et en droit commercial.

Organisation générale

La durée de la formation sur une année universitaire est de 305 heures hors stage.

Les enseignements sont donnés dans les **locaux de la Faculté de Droit de Nice**, par des membres de l'enseignement supérieur et par d'éminents praticiens. Certains enseignements peuvent avoir lieu à la Chambre des Notaires des Alpes-Maritimes ou dans d'autres sites.

Programme des études (sous réserve de modifications)

ADMISSIBILITE

Description de la formation	Nombres d'heures	Ects	Coef	Enseignants
U1 DROIT DE LA FAMILLE		15		
Régimes matrimoniaux et successions	35		1	Delphine Arnaud
U2 (PPR) ECRITS A CHOIX ¼		15		
Droit des contrats et des obligations	35		1	Mathias Latina
Droit commercial général	35		1	Frédéric Goiran
Droit immobilier	35		1	Dominique Fabiani
Fiscalité notariale	50		1	Philippe Luppi (30h fiscalité immobilière) Georges Cavalier (20h Droit fiscal des affaires)
TOTAL ADMISSIBILITE	190	30		

ADMISSION

Description de la formation	Nombres d'heures	Ects	Coef	Enseignants
U3 EXPOSE-DISCUSSION A CHOIX ¼		9		
Droit des contrats et des obligations			1.5	
Droit commercial général			1.5	
Droit immobilier			1.5	
Fiscalité notariale			1.5	
U4 ORAL A CHOIX 2/4		9		
Droit des contrats et des obligations			1	
Droit commercial général			1	
Droit immobilier			1	
Fiscalité notariale			1	
U5 (PPR) CONFERENCES D'INITIATION		3		
Enregistrement et publicité foncière	15		0.5	Eric Levasseur
Liquidations et partages	30		1	Frédéric Parent
Organisation professionnelle et déontologie notariale	10		0.5	Jean-Claude Darmon
U6 (PPR) SEMINAIRES D'APPLICATION		3		
Droit du crédit et des sûretés	20		0.5	Diane Boustani/ Dominique Fabiani
Droit de l'urbanisme	20		0.5	François Wagner
Droit international privé appliqué à la pratique notariale	20		0.5	Marie-Cécile Lasserre
U7 (PPR) STAGE (PPR)		6		
Stage et rapport de stage			1	
TOTAL ADMISSION	115	30		

Le stage

Les étudiants doivent obligatoirement effectuer un **stage d'un mois minimum, uniquement dans une étude de notaire**.

A l'issue de leur stage les étudiants doivent individuellement rédiger et soutenir un rapport de stage destiné à mettre en évidence l'expérience acquise au cours du stage. Ce rapport est déposé **au plus tard le 27 avril** à la Chambre départementale des notaires des Alpes Maritimes, 18, rue du Congrès à Nice.

Toutefois peuvent être dispensés du stage les candidats justifiant d'une expérience professionnelle dans le notariat. L'étude des demandes de dispense est faite par le directeur du diplôme et le Président de la Chambre des notaires.

Contrôle des connaissances

La présence aux cours, conférences et séminaires est obligatoire sous peine d'exclusion.

Admissibilité :

Elle est prononcée en faveur des étudiants qui ont régulièrement suivi les différents enseignements, en fonction de la note obtenue à deux **épreuves écrites** :

1. Epreuve de Droit de la famille (durée 4 heures, notée sur 20)
2. Seconde épreuve (durée 4 heures, notée sur 20) portant, au choix du candidat, sur :
 - Droit des contrats et des obligations,
 - Droit immobilier
 - Droit commercial général, droit des sociétés et des groupements.
 - Fiscalité notariale

Les épreuves écrites ont soit le caractère d'une dissertation, soit celui d'une épreuve pratique.

Le candidat est déclaré admissible lorsque la moyenne a été obtenue aux épreuves écrites.

Admission :

Elle est prononcée en fonction :

- **Epreuve orale d'exposé-discussion** portant sur l'une des quatre matières n'ayant pas été choisie pour la seconde épreuve écrite.
Déroulement de l'épreuve : ½ d'heure de préparation, un exposé de 10 minutes environ et une discussion de 15 minutes environ au cours de laquelle est également soutenu et discuté le rapport de stage. L'exposé-discussion est noté sur 30, le rapport de stage sur 20.
- **Interrogation orale** portant sur les 2 matières qui n'ont fait l'objet ni d'une épreuve écrite ni de l'épreuve d'exposé – discussion sur 20.
- **Interrogations orales** portant sur **les conférences d'initiation** ainsi notées :
 1. Liquidations et partages, sur 20,
 2. Enregistrement et publicité foncière, sur 10,
 3. Organisation professionnelle et déontologie, sur 10.
- **Contrôle continu ou épreuve terminale écrite ou orale** sanctionnant le travail accompli dans chacun des séminaires d'application. Noté sur 10.

Le diplôme est attribué aux candidats ayant obtenu un total de points au moins égal à 100 sur 200, après avoir subi toutes les épreuves d'admissibilité et d'admission.

Plagiat

« L'étudiant qui remet un devoir, un mémoire, ou tout document écrit servant à évaluer ses connaissances et ses compétences dans le cadre de sa formation doit s'assurer qu'il ne comporte pas de phrase, de paragraphe, ou, plus largement de passage plagié. L'étudiant doit veiller à citer les sources utilisées dans la rédaction qu'il a réalisée. L'étudiant est passible de sanctions et/ou de poursuites disciplinaires en cas de plagiat avéré. Le plagiat peut être considéré comme une fraude. »

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez contacter :

Faculté de Droit et Science Politique

Bureau Pédagogique Master 2 (Bureau 206)

Avenue Doyen Louis Trotabas 06050 NICE Cedex 1

Tel. : + 33 (0)4.89.15.25.32 ou + 33 (0)4.89.15.25.38

Courriel : droit.scolarite.master2@unice.fr Web : droit.unice.fr

Directeur du diplôme : Monsieur Dominique Fabiani, Notaire - Courriel : dfabiani@notaires.fr